

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 4 novembre 2019 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes, Archie Greer, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour. Colette O'Malley n'a pu y assister.

(19-11-125) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 7 octobre soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-11-126) Il est proposé par le Conseiller Drummond d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-11-127) Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la protection civile (RLRQ,c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers dangers d'origine naturelle pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bristol reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre à tout moment;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

PAR CONSÉQUENT pour ces raisons, il est proposé par le Conseiller Holmes, secondé par Conseillère Kilgour et résolu à l'unanimité que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Christina Peck, coordonnatrice municipale de la protection civile, soit adopté. Christina Peck sera nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité et toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan. Adopté.

(19-11-128)

TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE:

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement un blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

il est proposé par le Conseiller Drummond que la municipalité confirme par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2023. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

- (19-11-129)** Opération cadastrale
- ATTENDU QUE le lot 5 801 550 est situé dans la zone RT-202 où les subdivisions sont permises;
- ATTENDU QUE l'opération cadastrale est demandée dans le but de rectifier / officialiser un accord entre voisins;
- ATTENDU QUE les premières transactions relatives à ces lots remontent à 1975 et 1978 mais n'ont jamais été enregistrées;
- ATTENDU QUE le plan de cadastre proposé ne respecte pas le Règlement de lotissement n ° 313 en ce qui concerne la façade sur un chemin public ou privé, la superficie et la profondeur minimales du lot 6 339 078;
- ATTENDU QUE l'existence de ces terrains n'a pas été reconnue lors de la réforme cadastrale, puisque ces informations n'ont pas été fournies au ministère;
- ATTENDU QUE le règlement de lotissement n ° 313, article 2.6, stipule que: « *dans le cas d'un lot ou terrain enclavé, c'est-à-dire n'étant pas adjacent à un chemin privé ou public et dont cette situation existait avant la date du 01 février 1984, un permis de lotissement peut être émis afin de cadastrer ledit terrain.* »;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Holmes que la municipalité approuve le plan cadastral du Lot 5 801 550 pour la création des lots 6 339 077, 6 339 078 et 6 339 079, conformément au minute n ° 10892 fourni par Richard Fortin, Arpenteur-Géomètre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (19-11-130)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que nous attribuerons à MacEwen Petroleum l'appel d'offres pour le carburant pour l'année 2020 et alternera d'année en année avec Petro Pontiac. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (19-11-131)** Il est proposé par le Conseiller Holmes que nous acceptons l'offre de service soumise par EXP pour la phase 1 du projet d'amélioration de la plage, qui comprend le trottoir, l'éclairage de rue, l'aire de stationnement et le drainage du chemin Wharf, au montant de 46 000 \$, taxes en sus. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (19-11-132)** Il est proposé par le Conseiller Holmes que nous acceptons la soumission fournie par Danny Fortin pour le système de filtration d'eau au bureau municipal et au centre communautaire Jack Graham au montant de 4 800 \$.

Motion rejetée par les Conseillers Greer, Drummond et la Conseillère Kilgour enregistre sa dissidence. Le maire s'abstient de voter.

(19-11-133) Il est proposé par le Conseiller Graham d'envoyer une lettre à Hydro-Québec les informant que la municipalité leur facturera la protection des lieux lors d'appels en cas d'incendie avec les pompiers volontaires de Bristol. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(19-11-134) Il est proposé par le Conseiller Drummond que nous rédigeons une lettre d'appui à la demande de subvention concernant l'installation d'un ascenseur pour accéder à la salle des Lions de Shawville. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice

(19-11-135) Il est proposé par le Conseiller Greer que les factures totalisant 191 490.70\$ soient payées pour le mois d'octobre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-11-136) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de septembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-11-137) Il est proposé par le Conseiller Holmes d'aller à huis clos à 21h10. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-11-138) Il est proposé par le Conseiller Holmes de fermer à huis clos à 21h36. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(19-11-139) Il est proposé par le Conseiller Graham que nous contactions Merry Jill Chabot pour savoir si elle serait intéressée par un emploi occasionnel à la bibliothèque. Adopté. Le maire et le Conseiller Holmes s'abstiennent de voter.

(19-11-140) Il est proposé par le Conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck